

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 23\_131**

**OBJET : APPEL A PROJETS DU  
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - EAU  
2023 - VOLET 1 – PERFORMANCE DES  
SERVICES**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq juillet à 19h30,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation :** mardi 18 juillet 2023

<p><b><u>Nombre de Conseillers :</u></b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 23 Pouvoirs : 7 Votants : 30</p> <p><b><u>Résultat des votes :</u></b></p> <p>Pour : 30 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></b> Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Marc GAUTIER (Saint Pierre d'Entremont 38)</p> <p><b><u>Pouvoirs :</u></b> Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Véronique MOREL à Bertrand PICHON MARTIN, Christine SOURIS à Evelyne LABRUDE, Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Claude COUX à Eric L'HERITIER, Bruno GUIOL à Williams DUFOUR, Céline BOURSIER à Jean Claude SARTER,</p>
---	---

**CONSIDERANT** la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

**CONSIDERANT** l'appel à projets du Département de la Savoie « EAU 2023 » volet 1 – performance des services ayant pour objectif d'améliorer la connaissance des réseaux et des ouvrages : « mieux connaître pour mieux gérer » notamment dans un contexte de structuration des services et de transfert des compétences avec les risques afférents de perte d'information,

**CONSIDERANT** que l'intercommunalité a réalisé une étude de préfiguration des schémas directeurs de gestion de l'eau potable, des eaux usées et pluviales à l'échelle de Cœur de Chartreuse dans le cadre la réalisation d'un PLUI H Valant SCOT,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'engager le travail nécessaire à l'organisation de la prise de compétence eau et assainissement, en respect de la nouvelle échéance de transfert au 1er janvier 2026,

**CONSIDERANT** qu'il convient de mener une étude permettant d'actualiser les éléments de connaissance du patrimoine des systèmes d'eau potable et d'assainissement, de dresser un bilan de la situation actuelle et réaliser une proposition de scénarios de transfert et enfin d'établir une proposition pour une stratégie de transfert des compétences eau potable et assainissement ainsi que la finalisation des schémas directeurs.

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :**

- **AUTORISE** la Présidente à déposer une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet « EAU 2023 » du département de la Savoie sur le volet 1 – performance des services ayant pour objectif d'améliorer la connaissance des réseaux et des ouvrages : « mieux connaître pour mieux gérer », dans un contexte de structuration des services et de transfert des compétences avec les risques afférents de perte d'information, notamment pour mener une étude permettant d'actualiser les éléments de connaissance du patrimoine des systèmes d'eau potable et d'assainissement, de dresser un bilan de la situation actuelle et réaliser une proposition de scénarios de transfert et enfin établir une proposition d'une stratégie de transfert des compétences eau potable et assainissement ainsi que la finalisation des schémas directeurs

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessous :

<b>DEPENSES</b>	
Réalisation d'une étude de transfert des compétences eau potable et assainissement	75 000 €
<b>RECETTES</b>	
CD73	50 000 €
Autofinancement	25 000 €

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour sur le site internet de la collectivité.
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 28 juillet 2023,

La Présidente,  
Anne LENFANT

